



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 septembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 25

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent GOBET	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Monique BAYARD	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Contrat de ville métropolitain – ACODEGE - Complément à la programmation 2023

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi n° 2014-173) institue un nouveau cadre d'intervention de la Politique de la ville qui a pour finalité la réduction

des inégalités en matière économiques, sociales et urbaines entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'agglomération.

Le conseil de communauté du Grand Dijon par la délibération du 25 juin 2015 a approuvé le contenu du Contrat de Ville 2015 - 2020 prorogé jusqu'au 31 décembre 2023.

En date du 23 mars 2023, le Conseil Métropolitain a approuvé la programmation du contrat de ville métropolitain pour l'année 2023 à hauteur de 158 574 € au titre du soutien d'actions proposées par les villes pour lesquelles un quartier prioritaire est identifié ou par les associations du territoire. Il est prévu que des actions complémentaires puissent être financées en dehors de la période de programmation.

L'ACODEGE propose des chantiers éducatifs à destination des jeunes âgés de 16 à 29 ans éloignés de l'emploi ou de la formation qui résident dans les quartiers prioritaires de la métropole.

Le dispositif « learning by doing » propose de mettre les jeunes en situation professionnelle par le biais de chantiers éducatifs et de travailler sur les freins individuels à leur insertion professionnelle (ateliers mobilité, coaching à l'emploi, expression, visites de sites socio-culturels, accompagnement individualisé par un.e éducateur.trice). A l'issue des chantiers et de l'accompagnement individualisé, un bilan est réalisé pour co construire avec le jeune son projet professionnel et l'orienter, avec son accord, vers un accompagnement dispensé par l'ACODEGE ou la Mission locale.

En 2022, 99 jeunes ont été reçus en entretiens et 66 ont intégré le dispositif. 42 jeunes ont souhaité être accompagnés par la Mission locale et ont matérialisé leur engagement par la signature d'un Parcours d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) ou d'un Contrat Engagement Jeune. 18 d'entre eux ont signés un CDD ou se sont engagés dans un parcours de formation. 6 jeunes n'ont pas donné suite.

Il est proposé au bureau métropolitain d'approuver un complément à la programmation 2023, en autorisant le versement d'une subvention de 10 000 € pour soutenir le dispositif « learning by doing » proposé par l'ACODEGE.

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 10 000 € à l'ACODEGE et de prélever les crédits sur le budget 2023.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN